

**CONSULTATIONS JURIDIQUES
GRATUITES D'AVOCAT**

La Ville de Genlis accueille des consultations juridiques de quinze minutes, gratuites, organisées par l'Ordre des Avocats du Barreau de Dijon qui permettent de répondre à des difficultés d'ordre juridique et/ou d'obtenir un conseil.

Au cours de l'année 2024, sur rendez-vous pris auprès du service Accueil au **03.80.47.98.98**, les avocats vous recevront en Mairie de **9 h 00 à 11 h 00** :

- Samedi 13 janvier
- Samedi 27 janvier
- Samedi 10 février
- Samedi 09 mars
- Samedi 23 mars
- Samedi 13 avril